

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le 0 1 SEP. 2023



ID: 085-200070233-20230831-DECDA_2023_065-AR

DECISION DU PRESIDENT N° DECDA 2023 065

Théâtre de Thalie – Tarifs de la saison culturelle 2023-2024

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n°DECTDM_19_023 en date du 18 mars 2019 portant création de la régie de recettes Office de Tourisme, Vu la décision n°DECTDM_19_024 en date du 18 mars 2019 portant création de la sous-régie de recettes pour les manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,

Vu la décision n°DECTDM_21_052 en date du 17 septembre 2021 portant modification de la régie de recettes Office de Tourisme

Tourisme,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_018 en date du 18 mars 2019 portant nomination du régisseur de la régie de recettes Office de Tourisme,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_019 en date du 18 mars 2019 portant nomination du mandataire de la sous-régie de recettes des manifestations à caractère culturel du Théâtre de Thalie,

DÉCIDE

A compter du 2 septembre 2023, les tarifs des spectacles de la saison culturelle 2023-2024 sont définis comme suit :

Spectacle		Tarif					Abonné						
	Taux	Plein		Réduit (1)		- de 16 ans		Adulte (2)		Jeune (3)		Enfant (4)	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Belles de scène D	2,1	23,51	24	18,61	19	18,61	19	19,59	20	15,67	16	15,67	16
Sous la neige	5,5	13,27	14	5,69	6	5,69	6	11,37	12	5,69	6	5,69	6
Luc Langevin – Vérités	2,1	31,34	32	25,47	26	25,47	26	24,49	25	20,57	21	20,57	21
Mondial Placard	2,1	23,51	24	18,61	19	18,61	19	19,59	20	15,67	16	15,67	16
Charlie Winston	5,5	30,33	32	24,64	26	24,64	26	23,70	25	19,91	21	19,91	21
Laura Felpin – Ça passe	2,1	26,44	27	22,53	23	22,53	23	21,55	22	18,61	19	18,61	19
Paul Lay Trio – deep rivers D	5,5	22,75	24	18,01	19	18,01	19	18,96	20	15,17	16	15,17	16
La Délicatesse D	2,1	23,51	24	18,61	19	18,61	19	19,59	20	15,67	16	15,67	16
Vole, Eddie, Vole ! D	5,5	19,91	21	15,17	16	5,69	6	17,06	18	12,32	13	5,69	6
Les fouteurs de joie – Nos courses folles	5,5	19,91	21	15,17	16	15,17	16	17,06	18	12,32	13	12,32	13
Casse-noisette	2,1	26,44	27	22,53	23	9,79	10	21,55	22	18,61	19	9,79	10
La mort grandiose des marionnettes D	5,5	16,11	17	12,32	13	12,32	13	13,27	14	12,32	13	12,32	13
What will have been D	2,1	23,51	24	18,61	19	18,61	19	19,59	20	15,67	16	15,67	16
Le cabaret extraordinaire – Plein feu	2,1	23,51	24	18,61	19	18,61	19	19,59	20	15,67	16	15,67	16
Courgette	2,1	20,57	21	15,67	16	5,88	6	17,63	18	12,73	13	5,88	6
Glenn, Naissance d'un prodige	5,5	22,75	24	18,01	19	18,01	19	18,96	20	15,17	16	15,17	16
Le retour de Richard III par le train de 9h24	5,5	25,59	27	21,80	23	21,80	23	20,85	22	18,01	19	18,01	19
Concerto pour deux clowns	5,5	19,91	21	15,17	16	5,69	6	17,06	18	12,32	13	5,69	6
Lass D	2,1	20,57	21	15,67	16	15,67	16	17,63	18	12,73	13	12,73	13
Les Odyssées	2,1	20,57	21	15,67	16	5,88	6	17,63	18	12,73	13	5,88	6
Les Quatre saisons – ONPL	2,1	23,51	24	18,61	19	7,84	8	19,59	20	15,67	16	7,84	8
Oublie-moi	5,5	25,59	27	21,80	23	21,80	23	20,85	22	18,01	19	18,01	19
Monte-cristo D	5,5	19,91	21	15,17	16	15,17	16	17,06	18	12,32	13	12,32	13
Une idée géniale	5,5	30,33	32	24,64	26	24,64	26	23,70	25	19,91	21	19,91	21
Concerts du conservatoire	2,1	7,84	8	5,88	6	5,88	6	6,86	7	5,88	6	5,88	6

⁽¹⁾ Le tarif réduit applicable sur présentation des pièces justificatives (carte d'identité, certificat de scolarité, carte étudiant, avis de situation récent, carte famille nombreuse...) concerne les lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH, familles nombreuses et groupes à partir de 10 personnes.

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023 Publié le 1 SEP. 2023

ID: 085-200070233-20230831-DECDA_2023_065-AR

Le tarif « Abonnement Adulte » est accessible à partir de l'achat de 4 spectacles minimum choisi librement parmi l'ensemble des propositions (hors séances scolaires) dont au moins un spectacle « Découverte » obligatoire (mentionné par un D)

Le tarif « Abonnement Jeune » est accessible aux moins de 26 ans, à partir de l'achat de 3 spectacles minimum choisi librement parmi l'ensemble des propositions.

Le tarif « Abonnement Enfant » est accessible aux moins de 16 ans, à partir de l'achat de 3 spectacles minimum choisi librement parmi l'ensemble des propositions.

Un tarif « Dernière minute » pourra être appliqué au tarif unique de 11 €.

ARTICLE 2

A compter du 1er septembre 2023, les tarifs pour la location du Théâtre de Thalie, à savoir le hall, la salle de spectacle (auditorium) et le plateau, sont définis comme suit :

	Profes	sionnel		n – Ecole – ctivité	Manifestations à but caritatif et				
Objet	Terres de Montaigu	Hors Terres de Montaigu	Terres de Montaigu	Hors Terres de Montaigu					
LOCATION DES ESPACES									
Hall + salle de spectacle (auditorium) + plateau	500 € HT la demi- journée	750 € HT la demi- journée	250 € HT la demi- journée	350 € HT la demi- journée	250 € HT la journée				
MOYENS HUMAINS					Septembry Marine				
Régisseur général (habilité SSIAP 1)	1 service de 4 heures = 120 € HT soit 30 € HT / heure								
Technicien (habilité nacelle élévatrice)	1 service de 4 heures = 100 € HT soit 25 € HT / heure								
Agent d'entretien et d'accueil	1 service de 4 heures = 80 € HT soit 20 € HT / heure								
MATERIEL									
Parc matériel léger (type conférence)	150 € HT								
Parc matériel intermédiaire	300 € HT								
Parc matériel complet	450 € HT								

Si le théâtre ne dispose pas de tout le matériel souhaité, une demande sera effectuée auprès d'un prestataire extérieur, à la charge du locataire.

Lors de la réservation de l'équipement, une convention entre Terres de Montaigu et l'utilisateur sera signée et un chèque de 500 € demandé.

ARTICLE 3

Les régisseurs, mandataires et mandataires suppléants de la régie de recettes Office de Tourisme, ainsi que les mandataires de la sous-régie de recettes manifestations à caractère culturel, sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président. Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine Chereau

Date de signature : 01/09/2023 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

et de sa publication et/ou de sa notification. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6. allée de l'Ile Gloriette - CS 24111

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture

44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou

notification